

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes  
Nièvre et Somme  
1, allée des quarante  
Parc d'Activités des Hauts du  
Val de Nièvre – BP 30214  
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

**OBJET :**

Subvention aux Accueils de  
Loisirs Sans Hébergement  
(ALSH) 2024

Date de convocation :  
28 mars 2024

Date de séance :  
11 avril 2024

Date d'affichage :  
18 avril 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 38

Membres votants : 45

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle de réunion de PICQUIGNY, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

MMES BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, DIRUY,  
ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY,  
MRS DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, VIGNON,  
DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, LOGNON,  
DELAFOSSÉ, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC,  
FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE,  
BELLAREDJ, HENRY, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD,  
GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

MMES LEBRUN, CAPRON, MINET, LICOUR, ALEXANDRE,  
MRS PINCHON, LEITAO, ALEXANDRE, LEULIER, GAILLARD,  
MADANI BUTIN, BLAIZEL, PARMENTIER, BOULLET, DUCROTOY,  
LEBLANC D, LEBLANC JM.

*M LEITAO donne pouvoir à MME DUFRENOY,  
M GAILLARD donne pouvoir à MME DIRUY  
MME LEBRUN donne pouvoir à M DELAFOSSÉ  
M PARMENTIER donne pouvoir à M HENRY  
MME MINET donne pouvoir à MME DE ALMEIDA  
M DUCROTOY donne pouvoir à MME CERNEY  
MME ALEXANDRE donne pouvoir à M GROSSEL*

Secrétaire de séance : MME DE ALMEIDA

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

Vu le CGCT ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes ;

Dans le cadre de la dotation de solidarité communautaire, Il est proposé d'allouer aux ALSH suivants la somme de 6 € par enfant et par journée accueillie pour l'année 2024 :

- Ailly sur Somme
- Belloy sur Somme
- Fourdrinoy
- Hangest sur Somme
- Picquigny
- Saint Sauveur

Le versement de cette subvention ne pourra se faire que sur présentation d'un justificatif officiel de la présence et du nombre d'enfants accueillis.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Décide d'allouer une subvention de fonctionnement de 6 € par enfant et par journée accueillie aux structures, organismes ou associations sus mentionnés gestionnaires des Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour l'année 2024.
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024.
- Dit que cette subvention est conditionnée à la pratique de tarifs non différenciés dans les ALSH pour tous les enfants issus de l'intercommunalité.
- Dit que les ALSH devront communiquer sur leurs documents officiels quant à la participation financière de la Communauté de Communes.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 16 avril 2024 et de sa publication le 18 avril 2024.

